



COMMISSION EUROPÉENNE

DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances

Dialogue social, droits sociaux, conditions de travail, adaptation au changement
Dialogue social et relations industrielles

COMITE DE DIALOGUE SOCIAL SECTORIEL NAVIGATION INTERIEURE

Réunion du 1^{er} juillet 2009 Compte rendu (adopté le 17 septembre 2009)

1. Adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion

La réunion est présidée par M. Lehninger (travailleurs). L'ordre du jour et le compte rendu de la réunion précédente (18 février 2009) sont adoptés.

2. Informations fournies par la DG TREN

M. Dieter (DG TREN) informe les participants à la réunion des développements récents importants:

- Lors de la deuxième réunion du comité directeur du projet PLATINA (<http://www.naiades.info/>) le 17 juin, le deuxième rapport au sujet de la feuille de route PLATINA a été discuté. Plus de 70 personnes assistaient à la réunion.
- Communication de la Commission sur l'Avenir du Transport (COM/2009/279 du 17 juin)¹ dans laquelle la Commission encourage toutes les parties intéressées à participer à la campagne de consultation lancée par cette communication. M. Dieter invite les partenaires sociaux à donner leurs points de vue sur l'avenir du transport et des thématiques importantes pour le dialogue social sectoriel dans le domaine de la navigation intérieure. Il est envisagé de proposer une position commune sur ce sujet d'ici fin septembre.
- Le prochain rapport portant sur l'observation du marché sera publié sous peu². Il s'inscrit dans l'observation et l'analyse régulières du secteur de la navigation intérieure réalisées à la demande de la Commission européenne par la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR) et en collaboration avec les organisations européennes de navigation intérieure. Ce nouveau rapport aidera la Commission à mieux apprécier les conséquences de la crise économique sur le secteur. M. Dieter annonce également qu'une séance concernant ce secteur sera organisée par la Commission après la trêve estivale (probablement le 7 octobre) pour analyser la situation.

¹ http://ec.europa.eu/transport/strategies/2009_future_of_transport_en.htm

² <http://www.ccr-zkr.org/>

Les partenaires sociaux ont convenu de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion et de préparer, dans la mesure du possible, une contribution écrite avant cette réunion. Interrogé sur les relations futures entre la Commission et la CCNR, le représentant de la Commission répond que l'accord de collaboration avec le secrétariat de la CCNR conclu en 2003 (qui règle par exemple la question de l'observation du marché) sera réévalué prochainement.

3. Informations fournies par la DG EMPL

M^{me} Michard (DG EMPL) informe les participants à la réunion des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale (nouveau règlement de base 883/2004³ et nouveau règlement d'application correspondant⁴). Elle explique à l'aide d'un diaporama l'histoire de la coordination des régimes de sécurité sociale au sein de l'Union européenne, les raisons de la modernisation de cette coordination décidée en 2004 par le Conseil et le Parlement européen et ses principes de base. Concernant la législation applicable en matière de sécurité sociale, l'approche du législateur est double: faire prévaloir davantage le principe *lex loci laboris* et limiter le nombre des règles spécifiques pour les différentes catégories d'activités professionnelles. Comme les accords de 1950 et de 1979 concernant la sécurité sociale des bateliers rhénans ne sont pas mentionnés dans l'article 6 du règlement 883/2004, les principes de coordination seront normalement appliqués aux bateliers rhénans de la même manière qu'aux bateliers dans d'autres États membres de l'Union européenne (cf. articles 12 à 16 du règlement 883/2004 et notamment l'article 13).

Les partenaires sociaux se montrent satisfaits de ces nouveaux principes mais sont préoccupés par les règles concernant les travailleurs des pays tiers lesquelles ils estiment inapplicables à la navigation intérieure. Depuis 1950, c'était le lieu de travail qui était déterminant pour les bateliers rhénans. La représentante de la Commission attire l'attention des participants sur le fait qu'il existe des dispositions transitoires ayant pour but d'éviter des effets négatifs des nouvelles règles sur les droits des personnes auxquelles était applicable une législation différente selon les règles antérieures. Le règlement autorise l'application des règles anciennes pendant dix ans au maximum.

M^{me} Michard informe également les participants à la réunion des travaux en cours autour des nouveaux schémas de mobilité. Ces travaux examineront comment les nouvelles règles de coordination traitent les divers types d'activités transfrontalières et si ces règles correspondent aux besoins des différentes parties intéressées. Le résultat de ces travaux, au sujet duquel les partenaires sociaux et d'autres parties concernées seront consultés, sera probablement présenté l'année prochaine dans une communication de la Commission.

La représentante de la Commission assure qu'elle informera la «commission administrative» des inquiétudes soulevées par le secteur. Des inquiétudes similaires avaient été exprimées par les équipages d'avion.

³ Cf. également: <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=26&langId=fr>.

⁴ Le règlement d'application a été adopté le 27 juillet 2009 par le Conseil. Il entrera en application le 1^{er} mars 2010 (http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/109359.pdf).

Les partenaires sociaux remercient M^{me} Michard d'avoir expliqué le contexte de la nouvelle législation. Ils décident de préparer une déclaration commune pour la fin du mois de juillet. Le sujet figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion, pour que les actions qui seront menées à l'avenir par les partenaires sociaux au niveau national soient discutées.

4. Programme de travail: prochaines étapes

Les partenaires sociaux discutent les différents points de leur programme de travail 2009-2010⁵.

En ce qui concerne le temps de travail, les parties confirment que le document de consultation est en circulation. Le groupe de rédaction devra néanmoins déjà commencer son travail.

Pour ce qui est des profils professionnels, la délégation des employeurs est convaincue que le travail de PLATINA fournira une bonne base de discussion. Un groupe de travail spécifique des partenaires sociaux n'est donc pas nécessaire. Les représentants des travailleurs expriment le souhait d'exercer une influence positive sur le processus. L'UENF informe les parties que le prochain groupe de travail PLATINA est prévu pour le 31 août.

Exigences en matière d'équipage: le représentant de la DG TREN rappelle que l'analyse d'impact avait démontré que l'harmonisation n'était pas urgente dans ce domaine. Ce point ne fait donc pas partie des priorités du programme de travail de la Commission pour les deux années à venir. Cependant, cela ne devra pas empêcher les partenaires sociaux d'effectuer leur propre évaluation. L'analyse d'impact constituera pour cela un point de départ. Les employeurs estiment que le temps de travail et les profils professionnels sont plus importants à l'heure actuelle. Le représentant de la CCNR informe des travaux en cours concernant les différents règlements relatifs à l'équipage.

Conditions de travail et de vie et concurrence déloyale: les travaux n'ont pas encore commencé.

5. Désignation du président et du vice-président pour les deux prochaines années

Dans un souci de continuité, les partenaires sociaux désignent M. Koning (employeurs) comme président pour les deux années à venir. M. Lehninger est chaleureusement remercié pour son travail effectué en tant que président au cours des deux dernières années, il occupera désormais le poste de vice-président.

6. Divers

La prochaine réunion régulière est prévue pour le 17 septembre. La prochaine session de négociation (sans interprétation) est prévue pour le 29 octobre 2009.

⁵http://circa.europa.eu/Public/irc/empl/sectoral_social_dialogue/library?l=/inland_waterways/2009/arbeitsprogramm_2009-201/2009_2010_frpdf/FR_1.0_&a=d

Participants 1.7.2009

Employers (EBU, ESO):

Ms Beckschäfer (DE)
Mr Koning (NL)
Mr Naaborgh (NL)
Mr Rusche (DE)
Mr Van Lancker (BE)
Mr Veldman (NL)

Workers (ETF):

Mr Biesold (DE)
Mr Bleser (LU)
Mr Bramley (ETF)
Mr Kerkhofs (BE)
Mr Lehninger (AT)
Ms Zlatkova (BG)

European Commission:

Mr Dieter (DG TREN)
Ms Durst (DG EMPL)
Ms Michard (DG EMPL)

Others:

Ms Tournaye (CCNR, Observer)